



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 16 mars 2026	Effectif légal : 15	En absence : 1
Nombre de Conseillers : 15	En présence : 14	En votant : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc MIRANI, conseiller le plus âgé des membres du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressé par le maire sortant.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Patrick BRIOL, Marc MIRANI, Marie-Hélène GAULTIER, Pascale RIBES, Laurence DASI, Céline VANNIER, Stéphane LABIT, Laurent PAIRASTRE, Benjamin HERVÉ, Guibert MONGIS, Bruno RENVOISÉ.

Était absente (excusée) : Nathalie ROUQUET

Madame Laurence DASI a été désignée comme secrétaire de séance.

N° 2026/17 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DU RIEUTAREL

Vu les articles L.5211-7 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2021 portant création du Syndicat du Rieutarel ;

Vu l'article L 5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité par trois délégués titulaires et un délégué suppléant ;

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires et un délégué suppléant ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal a décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Sont candidates :

- Madame Émilie FREYCHE, Déléguée titulaire,
- Madame Marie-Hélène GAULTIER, Déléguée titulaire,
- Madame Nathalie ROUQUET, Déléguée titulaire,
- Madame Nadielle CAYUELAS, Déléguée suppléante

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, avec 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, et 0 ABSTENTION :

➤ **SONT ÉLUS :**

- ✓ Madame Émilie FREYCHE, Déléguée titulaire
- ✓ Marie-Hélène GAULTIER, Déléguée titulaire
- ✓ Madame Nathalie ROUQUET, Déléguée titulaire
- ✓ Madame Nadielle CAYUELAS, Déléguée suppléante

Elles ont déclaré accepter leur mandat.

- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annule et remplace la précédente délibération suite à des omissions dans la rédaction.

Transmission sera faite de cette délibération au syndicat du Rieutarel.

Résultat du vote :

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Publiée et notifié le :

Mis en ligne le : **07/04/2026**

Caujac, le 23 mars 2026

Le secrétaire de séance
Laurence DASI



Le Maire,
Émilie FREYCHE

